

\*\*\*

**Bulletin du SNCS****SECTION 38 DU COMITE NATIONAL****Session Printemps 2003**

Sommaire:

<b>I. INFORMATIONS GENERALES</b>	P. 1
<b>II. RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE LA SESSION DE PRINTEMPS</b>	P. 6
<b>III. DOCUMENT SUR LA POSITION DE LA SECTION 38</b>	P. 11

La session de printemps du Comité National de la section 38 s'est tenue du 10 au 13 mars 2003 au siège du CNRS à Paris.

**I. INFORMATIONS GENERALES**

**Le rétrécissement des fonctions du CN se confirme sur de nombreux points, comme on le voit par exemple avec la question de la mise en FRE massive des unités, les délégations des enseignants au CNRS, le choix des postes fléchés ou des labos accueillant les post-doc.**

**L'attitude est clairement à la dissolution des prérogatives du CN, qui devient une chambre d'entérinement des décisions prises en dehors des sessions. Si les présidents de sections sont sur certains points consultés, les autres membres du CN – malgré la possibilité de consultation et d'information rapides par courrier électronique, et sans même évoquer, devant l'urgence, la possibilité d'organiser des télé-réunions – sont quant à eux systématiquement mis devant le fait accompli.**

**-Redécoupage**

Sur le projet des nouveaux contours des sections du comité national, la DS informe qu'il y a encore du temps pour y penser. La section aura un nouvel intitulé: l'ancien titre était confus au niveau des contours. Le nouvel intitulé proposé - qui avait déjà été pensé par la précédente commission - est: "Sociétés et cultures: approches comparatives".

**-CID.**

Rappelons qu'une motion a été signée par les 40 présidents des sections contre les CID au motif que l'interdisciplinarité est déjà présente dans les sections: 2 CID ont été néanmoins créés par la DG.

1) Le CID "Cognition, langage, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels"

2) Le CID "Environnement continental: logiques et fonctionnement des écosystèmes".

Les CID ont été composés pour le tiers de nominations, les autres membres ont été élus par les commissions concernées. Donc la 38 n'a pas participé, n'étant pas concernée! (rappelons que les CID ont été composés sans passer par le vote de la communauté des chercheurs inscrits et donc différemment des autres commissions.)

La question qui se pose est de savoir pourquoi la 38 n'est pas représentée dans le CID "Cognition". Cela aurait été débattu et on a perdu devant les linguistes. Or il y a déjà plusieurs linguistes nommés dans ce CID et d'autres encore ont été élus: la section fait remarquer qu'on aurait pu figurer dans la liste.

La DS répond qu'on verra l'avenir de ces CID après le fonctionnement de cette année. Les CID devraient être revus pour 2004 tout en soulignant que les CID sont franchement en faveur des sciences dures et non pas des SHS, et que cela va encore accentuer la position minoritaire des SHS.

- **Le regroupement des équipes CNRS**: les regroupements sont très nombreux en SHS, toutefois ils ne concernent pas vraiment notre section, car les unités de la 38 ont toutes plus de 3 chercheurs CNRS.

- **Décisions de la DS concernant les équipes suite à la dernière session**:

UPR Diaspora: mise en FRE à 2 ans, est en voie de regroupement avec une équipe historique Framespa.

FRE CREDAL ( Cosio-Zavala): suite à l'évaluation négative en 39, positive en 38, en négociation du fait de l'importance du centre de documentation.

Fermeture:

UMR APSONAT fermée au 1<sup>o</sup> janvier, aucune demande de renouvellement de contrat avec le MNHN n'ayant été faite.

- **Le fort pourcentage, contesté, de mise en FRE par la DS**:

Des 50% de mises en FRE proposées par la DS, on est tombé après négociations à 30%. L'économie et la géographie sont amplement concernées par ces mises en FRE car elles sont fortement représentées à l'université.

L'anthropologie *de facto* est favorisée de par sa masse critique au CNRS.

Rappelons le fait que cette année cette politique s'est effectuée sans l'avis du CN. D'après la DS, la consultation en amont, y compris éventuellement du CN pourrait se faire dorénavant. Dans ce cadre, on ne voit pas pourquoi cette consultation préalable ne s'est pas faite "y compris" dès cette année?

- **Recrutement de chercheurs** :

Rappelons que la DS, volontariste, a mis un certain nombre de fléchages plus ciblés qu'auparavant (assignant une thématique ou une aire culturelle et un seul ou plusieurs laboratoires d'affectation). La section avait proposé des intitulés très larges. Elle a été dotée de 4 postes au total dont un fléché de manière large et 1 poste fléché de manière étroite et doublement.

Le cas limite est celui de la 33, où il n'y a eu qu'1 seul poste attribué et doublement fléché et, qui plus est, pour le labo du DSA ! (voir plus bas les informations récentes de la position de la 33 par rapport au concours).

Une discussion est engagée par la section sur les dangers d'une telle politique si elle n'est pas faite avec une bonne connaissance du vivier. La collaboration doit être étroite en période de pénurie surtout, un DSA ne peut pas prendre cette décision tout seul. De même qu'au CNU, il faut travailler en concertation. En période de pénurie, c'est le fléchage qui est une erreur et n'amène aucune solution. C'est pourquoi, au CNU, il a été décidé par le Ministère de ne pas flécher « étroit ». Si les candidats aux postes fléchés ont de bons dossiers, ils doivent émerger au Concours Général et dans le cadre des fléchages de type large comme ceux proposés par la section concernant l'aire non européenne.

Cela pose la question des postes fléchés pour la 38 mis au concours dans la 35, et pour la 31 mis au concours dans la 38, postes à l'intitulé étroit, et doublement fléchés (profil + labo d'attribution). Par ailleurs, la section elle-même n'a pas été consultée pour les fléchages: l'ensemble des membres ne participant pas au bureau, la plupart d'entre eux n'ont pris connaissance du fléchage qu'une fois que

tout était décidé -l'intitulé, ainsi que la désignation des laboratoires auxquels est finalement destiné le poste.

L'argument de la DS est qu'elle a consulté les directeurs de labos (or ils ne l'ont pas tous été loin de là). Plusieurs membres soulignent que la consultation de directeurs de laboratoires n'est pas la manière appropriée, mais une façon supplémentaire de supprimer les prérogatives du CN et de faire une politique clientéliste. Si l'affichage était absolument nécessaire, la moins mauvaise solution serait de prendre en compte le vivier du concours et de proposer des affichages aux intitulés larges en fonction des dossiers en attente. La section souhaite donc pouvoir avoir une discussion collective cette année, après le concours, mais avant les décisions qui se font en octobre.

Des ateliers sont prévus pour réfléchir à la politique scientifique en automne.

Quatre ateliers scientifiques et thématiques, + 2 ateliers techniques (production scientifique, enquête sur les périodiques; les structures fédératives en SHS)-, sont organisés pour la fin septembre, pour un colloque de prospective avec 500 participants : les directeurs de labos sont conviés. Les rapports de conjoncture sont en circulation dans les 4 groupes de réflexion de 20 personnes qui préparent le colloque de septembre.

Les groupes ont été formés par concertation entre le ministère et la DS. Parmi les 500 personnes, les présidents de sections sont invités.

#### **- Délégations:**

Les demandes ne seront plus évaluées par le CN. Les demandes des UMR des universités avec les plans quadriennaux, ne seront plus examinées par le CN, mais par le conseil scientifique de ces universités.

La DS signale qu'on n'a pas demandé l'avis du CNRS, mais qu'il y a eu des négociations globales. On ne peut pas revenir là-dessus, la décision ayant été prise pour faciliter le dialogue avec l'université. Les SHS étant peu représentées, il y a donc peu d'accueils pour le SHS.

A l'exemple de la motion de la 32, une motion de la section est rédigée sur ce point.

#### **- Motions**

##### Protestations de la section:

- au sujet de la réduction des crédits,
- au sujet des délégations qui sont vues uniquement par les instances universitaires (voir les textes rédigés en fin de CR).

#### **Bourses post-doc**

##### 2 bourses pour la 38:

les labos sélectionnés sont partiellement affichés sur le web, ils doivent proposer un candidat hors de leur laboratoire: ils doivent enquêter en dehors de leur labo pour émettre des profils (cf. le web). La DS peut accepter ou refuser un candidat, les labos également.

Les labos sélectionnées ont été les plus généralistes pour qu'ils puissent prospecter rapidement car c'est dans 2 mois environ, peut-être moins; mais les labos régionalistes aussi, l'excellence étant déterminée en fonction de la documentation, l'équipement, le terrain, la vie de laboratoire.

Critère pour les candidats : thèse soutenue de préférence à moins d'un an.

Labos classés: UPR Abélès, UPR Meyer Tibet-Hamalaya.

Le choix des labos a été fait par la DG.

Malgré l'absence de consultation de la section sur ce point et une proposition de l'ajouter aux motions précédentes, ce point ne sera ni repris ni inclus dans les motions de la section.

**- Intervention du Directeur du département SHS concernant la politique du département :**

\* **regroupement des labos**: il n'y en a pas trop en 38. Le regroupement correspond à faire des unités plus musclées et dans ces cas il y a une discussion avec les directeurs de labos et les universités. Un document sera envoyé au CN (lequel a été totalement tenu à l'écart de ces regroupements malgré les protestations des présidents de section);

\* **fléchages**: les sections pensent que 30% sont suffisants. Le Directeur du Département SHS est en désaccord avec le CN sur ce point, mais d'accord avec les directeurs de labos (tous???) et les instances de l'université, car s'il y a un fléchage à l'université et au CNRS en même temps, cela fait boule de neige.

5

5%, c'est trop disent les sections. Le Directeur du département dit avoir consulté les directeurs de labo et les présidents des sections. Le contrat à 4 ans nécessite des fléchages, et une pérennité des fléchages, si le vivier n'est pas bon cette année, il redistribue les postes sur le Concours Général, mais il ne faut en abuser et le faire systématiquement!

\* **rapport des labos**: il dicte des consignes plus directes :

- 3 pages obligatoires de politique scientifique;
- les 10 publications les plus « significatives » (autrement dit le hit-parade des publications dans les labos!);
- une présentation en 4 temps, en 2 colonnes: comparaison du programme annoncé 4 ans avant par rapport aux résultats obtenus;
- présentation du cadre international;
- rapport sur les ITA du labo;
- plan de formation.

Sont donc répétées, les consignes déjà présentées à l'automne et qui avaient reçu de la part de la section et des présidents de section un certain nombre de réserves.

A noter que les points les plus sensibles et les plus contestés n'ont pas été soulevés, à savoir:

**- Concernant les rapports d'évaluation des chercheurs, la Direction Générale du CNRS a décidé que dorénavant ces rapports rédigés par les sections du Comité national (CN) seront envoyés par les Directions Scientifiques des départements aux Directeurs d'unité. Les Directeurs les transmettront aux chercheurs dans le cadre d'un entretien obligatoire sur la base d'un guide élaboré par la direction. Cet entretien serait finalisé par un relevé de conclusion signé par le directeur et le chercheur.**

**- Cette procédure qui s'accompagne aussi d'un contrat signé entre le directeur de l'unité et la direction scientifique du département dont il relève renforce le pilotage de la recherche.**

De toutes les façons, comme pour le reste, l'avis des sections - qu'il soit critique, propose d'autres aménagements, ou en accord - ne semble pas avoir une quelconque importance pour la DS. D'où les prises de position du président des présidents de section et celle du Conseil de Département face à cette intransigeance et à l'absence de reconnaissance des avis des différentes instances consultatives. En vain. Pour l'instant, les conditions d'un DIALOGUE entre partenaires n'existent pas.

\***fléchages des crédits sur certaines équipes**

**On s'étonne du peu de réactions suscitées dans la communauté scientifique par cette nouvelle mesure (aux répercussions importantes) qui se met en place depuis quelques temps au CNRS.**

\* **les délégations**: Destinées aux universités qui le souhaitent, avec une décision qui leur revient. Comme c'est un contrat à 2 parties, il faut des concessions des 2 côtés ; en échange, on leur donne des

avis sur les demandes d'années sabbatiques ou des accueils de visiteurs étrangers, même s'ils prennent eux-mêmes la décision. Comme on évalue les UMR, on doit avoir un regard critique sur l'organigramme, c'est au CN d'éliminer des organigrammes les noms des enseignants qui ne publient pas. Au CN de dire ceux qui ne peuvent pas être productifs ou actifs.

\* **crédits**: en SHS, la somme correspondant aux 31/12 des frais déjà engagés par les labos mais pas traités par les délégations a été bloquée par le ministère: la DS n'y est pour rien.

En bref, le report de 2002 a été confondu avec la dotation 2003: il manque donc bien dans la dotation 2003 le report des sommes de la dotation 2002 non traitées au 31/12/2002.

\* avis d'une **réserve** qui va tomber d'environ un tiers. La direction doit geler pour le moment tout ce qui est crédits de labos.

Ce discours de la politique de la DS ne provoque que peu de discussion: il est clair qu'à moins d'intervenir collectivement comme l'a fait la 33, le CN n'a aucun impact face à l'imposition de mesures déjà prises en l'absence de toute consultation.

Concernant les rapports CNRS/universités où le CNRS est perdant, la section rappelle le peu d'intervention du CNRS au niveau du CNU et demande plus d'équilibre. Ce point doit être entendu comme concernant également les autres établissements universitaires comme l'EHESS.

**L'absence de discussion sur des points aussi importants est une aberration qui aura des répercussions de longue durée.**

La DS rappelle que dans tous les labos mixtes où le CNRS intervient, les directeurs doivent être élus en AG.

**Aux chercheurs d'en prendre bonne note à une période où les prérogatives des directeurs d'unités sont renforcées par la DS qui préfère traiter directement et individuellement avec les directeurs de laboratoires et établir une politique clientéliste accrue plutôt que de tenir compte des avis émis dans le cadre des comités consultatifs comme le CN.**

## II. RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2003

### EXAMEN DES UNITÉS DE RECHERCHE

#### UMR

- Centre de recherche bretonne et celtique UMR 6038 -Roudeaut - (Glassner, Bensa, Mouton)
- + Donatien (Glassner): PC (prise en considération) 18 oui 1 non; VT (vote de tendance): 4A 15 B
- Institut d'Etudes africaines UMR 6124 -Triaud- (Glassner, Casajus): PC 18 oui 1non; VT: 17A 2B
- IREMAM UMR 6124 - Kienle- ( Alès, Charuty, Mouton)
- + Hawad-Claudot (Charuty): PC 17 oui 2 non; 16A 3B
- IRSEA UMR 6571 -Sellato- (Despeux, Willaime)
- + Dore, Robinne, Sellato (Willaime): PC 16 oui 3 non; VT: 11A 8B
- Credo UMR 6574 -Tcherkezoff- (Fine, Gabriel, Meyer)
- + Bonnemère, Marseaudon, (Fine) : PC 18 oui; VT: 16A 2B
- IDEMEC UMR 6591-Bromberger- (Chaumeil, Fine)
- + Albera, Darbon, DeRapper (Chaumeil) 18 oui; VT: 17 A 1B
- CRF de Jérusalem UMR 9930 -Bourel- (Aubaile, Willaime, Mouton)
- + Andezian, Anteby (Aubaile): PC 17; VT: 18 oui 1 non; 14A 5B

#### UPR

- Labo d'anthropologie urbaine UPR 34 -Williams- (De Sales, Bensa)
- + Choron-Baix (DeSales), Delaporte (Lioger), Dussy, Gaboriau, Massart, Trotoux, Treps (DeSales), Williams (Lioger): PC: 18 oui 1 non; VT: 15A 4B

#### Créations

- Laboratoire Culture et Communication - Jacobi -: PC 1 oui 17non

Vote pour classer les équipes en « A »: 17 oui, 2 non

#### Interclassement

Catégorie A: 1.IEA (Triaud); 2. Credo (Tcherkezoff) ; 3.ex aequo : Iremam (Kienle), Idemec (Bromberger) ; 5. LAV (Williams) ; 6. CRFJ (Bourel) ; 7. Irsea (Sellato) ;  
Catégorie B: 8. Simon (ex-Roudeaut) ;  
Non pris en considération: UMR Jacobi (création)

Vote de validation du classement: 14 oui, 4non 1 abst.

#### Commentaires :

Le mode de classement qui a été utilisé est le suivant:  
après la lecture des rapports et la discussion sur une équipe, réalisation d'un vote de prise en considération, puis immédiatement après réalisation d'un vote de tendance en A et B.

Rappelons que ce mode de classement est celui qui a été imposé lors de la dernière session et qu'il diffère de celui employé par les précédentes commissions. Selon cet autre mode de classement généralement employé, la lecture du ou des rapports pour une unité est suivie immédiatement par un vote de prise en considération (PC). Une fois effectuées la lecture des rapports et les discussions sur l'ensemble des équipes soumises à évaluation, un vote de classement en plusieurs catégories est alors réalisé.

Lors de la session d'automne 2001, et suivant en cela l'avis de la réunion des présidents de section, la section n'avait pas souhaité faire de classement à l'intérieur des catégories qu'elle avait retenues. Seules les catégories « A » et « B » avaient été retenues, jugeant qu'aucune des équipes rapportées n'entraînait dans une catégorie d'évaluation négative du type « C » (qui seule signifie un problème lourd,

soit structurel, soit scientifique, pouvant justifier une mise en FRE. Or, malgré l'absence de la catégorie « C », la direction avait choisi, dans la liste classée en « B », les équipes qu'elle souhaitait voir mises en FRE. Ces décisions étaient en contradiction avec l'avis de la section, puisque la catégorie « B » signalait simplement, selon la section, "un léger problème, soit structurel, soit scientifique, mais n'entraînant pas une mise en restructuration de type FRE".

Face à cette pratique qui contredit l'avis de la section, celle-ci devrait rétablir au moins une catégorie supplémentaire C. Notons que certaines sections incluent même une catégorie D, pour s'assurer qu'il n'y ait aucun doute sur leur évaluation.

DE FACTO, selon le mode de classement actuel, toutes les équipes classées dans la catégorie « B », qu'elles soient classées ou non entre elles, sont considérées comme ayant reçu une évaluation négative : elles sont donc toutes passibles d'être mises en FRE par la DS. C'est encore ce qui s'est passé lors de la dernière session d'automne.

La gravité des conséquences pour les équipes et, corrélativement, la dégradation des conditions de travail de tous les chercheurs de ces équipes, mériteraient autre chose que le refus d'envisager d'autres alternatives et l'absence de discussion concernant la signification et le nombre des catégories avant de procéder à l'évaluation des équipes et au vote en 2 catégories.

De même, le classement des équipes à l'intérieur de la catégorie « A » mériterait d'être discuté et expliqué plus clairement puisque l'on voit d'ores et déjà les effets de la nouvelle politique de la DS se mettre en place avec l'attribution des post-doc aux laboratoires classés en premier, ainsi que l'attribution de crédits différenciés selon les équipes.

## **EVALUATION DES CHERCHEURS**

Evaluation à 2 ans des chercheurs d'unités à mi-parcours:

- Azria (Aubaile), Decobert, Garcia-Ruiz (Lioger), Hames (Aubaile), Lamine, Lowy (Lioger), Luca (Aubaile)
- Casajus (Willaime), Coquet, Dumas-Champion, Henry, Lemaire, Liberski-Bagnoud (DeSales)
- Bonnot, Mariot, Naepels, Prado (Brac)
- Le Menestrel (Coiffier),
- Carrin Bouez, Fabre (Tcherkezoff)
- Cheyronnaud, Olivier de Sardan (Casajus)
- Assayag, Bouiller, Gaboriau (Bensa), Mahias, Stern (Coiffier), Tarabout (Bensa)
- Boccara, Boyer, Salazar (Fine)
- Dehoux, Lortat-Jacob, Rappoport, Zemp (Charuty)
- Cohen, Fath, Jonckers, Kanafani, Sitbon (Alès)
- Desideri, Macherel, Moulinie, Sagnes, Vincent (Casajus)
- Beaujard, Becker, Botte, De Latour, Fieloux (Chaumeil)
- Arnaud, Bouvier, Brac, Guermonprez, Harmonic, Koubi, Lallemand, Picard, Renard, Simon (Despeux),
- Chaumeil, Gasche, Taylor, Vaparnaski (Bensa)

Chercheurs affectés à des unités ne relevant pas de la section 38:

- Alès (Tcherkezoff), Alles (Despeux), Bazin (Bensa), Bougerol (Brac), Caratini (Casajus), Champion (Alès), Claverie (Bensa), Gokalp (Willaime), Pelen (Gabriel), Roitman (Willaime), Virolle (Charuty),

Chercheurs sans affection :

- De France (Lioger), Hocquenghem (Glassner), Lefebure (Casajus), Nepote (Alès), Headley (Tcherkezoff), Iteanu (Chaumeil),

Chercheurs de l'UMR Geistdoerfer:

- Bedoucha (Chaumeil), Geistdoerfer (Chaumeil), Guille-Escuret (Tcherkezoff), Ivanoff (Brac), Jamard (Bensa), Matras-Gouin (Gabriel), Panoff (Charuty), Pourchez (Toffin), Anthony, Dinh Trong (De Sales).

## **CAS PARTICULIER DE CHERCHEURS**

### **Changement d'affectation**

Gokalp URA 1795 Colliot-Thelene pour UMR 8032 Georgeon (Willaime): avis favorable.

Tamari UMR 8048 Houseman pour ESA 8054 Boilly (De Sales): avis favorable.

### **Prolongation de mise à disposition**

Olivier de Sardan pour IRD jusqu'au 31/8/06: avis favorable assorti de l'obligation de faire une demande de renouvellement détaillée annuellement.

Laborde (Bensa) UPR Abeles pour MHFA jusqu'au 30/11/04: avis favorable.

Bouysse-Cassagne (Fine) FRE Cosio-Zavala pour IFEA jusqu'au 30/6/04: avis favorable.

### **Reconstitution de carrière**

avis favorable: Bonnot (Brac), Herrou (Coiffier), Le Menestrel (Coiffier), Pons (Glassner).

### **Intégration dans le corps des chercheurs**

Kuczynski UPR Williams (De Sales): avis favorable.

Lamine UMR Hervieu-Leger (Glassner): avis défavorable.

## **CAS PARTICULIERS DE LABORATOIRES**

GDR Hames, nomination d'un nouveau directeur (Aubaile): Philippe Beugeard: avis favorable.

UMR Streiff-Fenart, demande de maintien dans le contrat avec Univ. Nice Sophia. Antipolis, nouveau directeur-adjoint: C. Quiminal (Glassner) : avis favorable

## **COLLOQUES**

- "Hanoï-Paris-Aix-Hanoï, l'itinéraire d'un historien français au Vietnam" -De Gantes (Mouton): PC: oui; VT: 7A 12B

- "Exception nord-américaine, européenne, française? Regards de sociologie français sur la religion" - Randhax- (Chaumeil): PC: oui ; VT:12A 6B

- "Interpréter, s'approprier, reconstruire, le passé. un discours sur les sociétés d'Asie du Sud" - Servan-Schreiber- (Glassner): PC oui; VT:14A 5B

- "Décrire la ville" - delaPradelles/Choron-Baix- (Massonnet): PC oui; VT:13A 6B

- "En finir avec la notion de culture?" -Laborde- (Charuty): PC oui 15A 4B

- "Chansons en mémoire- Mémoire en chansons" -Bertrand- (Meyer): Pc oui; VT: 3A 16B

### **Classement:**

1° Laborde; 2° Servan-Schreiber; 3° dela Pradelles-Choron-Baix, Randhax; 5° Gantes, 6° Bertrand.

Vote de validation: 19 oui

## **ACCUEILS EN DETACHEMENT ET/OU DELEGATIONS**

### Renouvellement d'accueil en détachement :

- Buffettrille: PC : oui

- Lamine PC: non (3° année)

- Sitbon-Peillon Pc: non (3° année)

- Vincent Pc: oui

Renouvellement d'accueil en délégation :

- Babadzan: Pc: oui
- Decourt: Pc: non (3<sup>o</sup>année )
- Gaillard: Pc: oui
- Saumade: Pc: oui
- Steinman: Pc: non (3<sup>o</sup> année)
- Tornatore : Pc oui

Interclassement:

1<sup>o</sup> ex-aequo: Buffetrille, Vincent; 3<sup>o</sup> Babadzan; 4<sup>o</sup> Saumade; 5<sup>o</sup> Tornatore; 6<sup>o</sup> Gaillard

Vote validation: 16 oui, 2 non

Demande d'accueil en détachement

- Bordigoni: Pc oui
- Dupuis: Pc non
- Fer: Pc: oui
- Geslin : Pc oui
- Herrgott: Pc non
- Malogne Fer: Pc oui
- Ognier: Pc oui

Demande d'accueil en délégation

- Blin: Pc oui
- Chaperon: Pc oui
- Geirnaert: Pc oui
- Leservoisier: Pc oui
- Poulot: Pc oui
- Pourcher: Pc oui
- Raulin: Pc oui
- Raveneau: Pc oui
- Salvaing: Pc oui

Interclassement

7<sup>o</sup> Chemillier, 8<sup>o</sup> Ognier, 9<sup>o</sup> Bordigoni, 10<sup>o</sup> Leservoisier, 11<sup>o</sup> Pourcher, 12<sup>o</sup> Poulot, 13<sup>o</sup> Malogne, 14<sup>o</sup> Chaperon, 15<sup>o</sup> Raulin

**Interclassement Global**

1<sup>o</sup>ex-aequo: Buffetrille et Vincent, 3<sup>o</sup> Babadzan; 4<sup>o</sup> Saumade; 5<sup>o</sup> Tornatore; 6<sup>o</sup> Gaillard, 7<sup>o</sup> Chemillier, 8<sup>o</sup> Ognier, 9<sup>o</sup> Bordigoni, 10<sup>o</sup> Leservoisier, 11<sup>o</sup> Pourcher, 12<sup>o</sup> Poulot, 13<sup>o</sup> Malogne, 14<sup>o</sup> Chaperon, 15<sup>o</sup> Raulin

Vote validation: 16 oui, 2 non

Proposition médailles

Bronze: Amina Mohammed Arrif

Argent: Daniel Fabre

Compte-rendu de la dernière session:

approuvé

**Concours 2003**

Jurys des concours

Membres participant au concours dans d'autres sections que la leur:

Toffin (38) pour poste fléché dans la 35

Boetsch et Kergomar (31) pour poste fléché dans la 38

Candidats au concours 2003:  
32 CR1; 32 CR2; 19 DR2  
10 environ sur poste fléché CR1

### **MOTIONS**

Texte des deux motions votées par la section 38 réunie lors de la session de printemps 2003 du Comité National :

#### **1° motion:**

La section 38 s'étonne de n'avoir appris qu'au cours de la session de printemps 2003 qu'une procédure nouvelle avait été mise en place pour l'attribution des délégations au CNRS. Elle rappelle que ces délégations jouent un rôle stratégique essentiel pour le développement des synergies scientifiques entre l'université et le CNRS. L'évaluation des programmes présentés par les candidats aux délégations repose à la fois sur la qualité des projets individuels et sur l'intérêt qu'ils présentent pour la dynamique d'ensemble de nos disciplines : seul le Comité National est capable d'apprécier l'un et l'autre.

La nouvelle procédure réserve la présentation d'un certain nombre de candidats à l'appréciation des seules instances universitaires. Très légitimement celles-ci peuvent avoir d'autres priorités que l'intérêt général de la recherche dans nos disciplines. Cela ne peut que compromettre un pilotage rigoureux fondé sur les seules exigences scientifiques de l'évolution de nos champs de recherche. Cet aspect prend une importance cruciale aujourd'hui où il faut être capable à la fois d'apprécier les enjeux régionaux et d'insérer la recherche française dans un cadre européen.

#### **2° motion:**

La section 38 s'alarme de l'ampleur des réductions budgétaires annoncées.

Une réduction des budgets, déjà tendus au maximum depuis plusieurs années, signifierait la suppression d'un bon nombre d'opérations de recherche inscrites dans les programmes quadriennaux en cours. L'application de ces mesures entravera gravement et durablement la compétitivité scientifique des laboratoires français à l'échelle internationale et pénalisera à terme l'emploi.

La section 38 alerte les tutelles de la gravité de la situation et souhaite instamment qu'elles se saisissent de ce problème pour y apporter une solution dans les plus brefs délais.

### **INFORMATIONS SUR LE CALENDRIER**

Concours 2003  
Auditions du 12 au 14 Mai  
Jurys d'Admissibilité du 19 au 21 Mai

Session d'Automne 2003  
Bureau: 24 Septembre  
Session: 24-26 novembre

### III. DOCUMENT SUR LA POSITION DE LA SECTION 33

#### CONFLIT ENTRE LA SECTION 33 DU COMITE NATIONAL ET LA DIRECTION SCIENTIFIQUE

Session de printemps 10-14 mars 2003

par Rossana Vaccaro (élue SNTRS)

Après la publication de l'arrêté ouvrant les concours du CNRS au titre de l'année 2003, la Section 33 du Comité national de la Recherche scientifique avait exprimé son désaccord avec la manière dont les concours qui la concernaient avaient été organisés.

Dans une lettre adressée à la Direction scientifique, elle avait tout particulièrement critiqué en ces termes les points suivants:

- alors qu'un mémoire remis en juin 2002 au Directeur scientifique adjoint soulignait que la Section avait besoin de davantage de postes en CR1 qu'en CR2 ; elle n'a obtenu qu'un unique poste en CR1 ;
- **cet unique poste en CR1 est attribué au laboratoire encore dirigé par le Directeur scientifique adjoint en charge de la section ;**
- **ce poste est doublement fléché (laboratoire et champ de recherche). Il en découle que la très grande majorité des candidats potentiels (en histoire moderne et contemporaine et en orientalisme) ne peuvent pas se présenter au concours 2003. Pour la première fois de l'histoire du CNRS, 80% des candidats potentiels dans les disciplines relevant de la 33 ne peuvent pas se présenter à un concours de chercheur du CNRS. Il en est de même en section 32. La section estime que le sens du message est que le CNRS ne recrute plus. Son effet, en tout cas, est dévastateur : comment convaincre des étudiants de s'orienter vers des filières difficiles et exigeantes si le recrutement tend vers zéro.**
- **La section souhaite que la règle de la limite d'âge soit révisée (avec par exemple, la possibilité de se présenter aux concours les trois années qui suivent la soutenance de la thèse); à défaut, il est impératif que le rapport des postes CR1/CR2 soit de l'ordre de 3/2. En effet, en section 33, la règle de la limite d'âge pour les CR2 (30 ans maximum hormis dérogations) a des conséquences désastreuses. La thèse demande de longs apprentissages; de plus, elle se prépare fréquemment après une agrégation. L'immense majorité des bons candidats a donc plus de 30 ans. Si quelques-uns peuvent se présenter en CR2, c'est grâce aux diverses dérogations. D'ailleurs, la moyenne d'âge des lauréats aux concours CR2 sur les trois dernières années est de 34 ans et neuf mois, ce qui prouve le mauvais fonctionnement de cette disposition ;**
- **la section déplore dans le même sens une absence totale de concertation entre la Direction scientifique et la section dans le fléchage des postes. En effet, la Direction scientifique s'est adressée directement aux directeurs de laboratoires pour faire remonter des demandes de fléchages et des CV. Mais il est aisé de comprendre que cette procédure aboutit à une pré-sélection des candidats par une négociation entre la direction scientifique et les directeurs de laboratoire sans réel examen des dossiers et des projets et sans débat contradictoire.**

Face à l'attitude intransigeante de la DS, une réunion exceptionnelle a été convoquée par la section le 28 février 2003. Après une discussion pendant laquelle ont été envisagés tous les modes de protestation, la section a décidé de ne pas siéger au concours CR1.

Le lundi 10 mars, à l'ouverture des travaux de la section, Jean-Marie Hombert, Directeur du département SHS, avait souhaité intervenir pour préciser la position de la DS. Il avait alors regretté sèchement le désaccord des membres de la section. Sur un ton menaçant, il avait refusé les critiques de la section, en justifiant les choix de la DS sur tous les points soulevés au nom de l'efficacité de la politique scientifique que la DS souhaite mettre en place. Suite à cette rencontre, la Section avait donc décidé de maintenir la décision de ne pas siéger en jury dans le concours CR1 fléché. La protestation de la Section avait entre temps reçu le soutien du Conseil scientifique du département SHS, du Conseil scientifique du CNRS et de la Conférence des Présidents de section du Comité national.

Le jeudi 13 mars alors que le travail de la section touchait à sa fin, Jean-Marie Hombert a sollicité une autre rencontre avec ses membres. Il a alors regretté le ton employé lors de la rencontre précédente en le mettant sur le compte d'une certaine maladresse due à son impatience de faire avancer des dossiers auxquels il croit. Il a assuré la section de sa volonté qui n'aurait jamais variée, d'être à l'écoute des sections du Comité National. Il a exhorté la section à l'esprit de responsabilité et de solidarité à l'heure où le CNRS est menacé en tant qu'institution (le journal *Le Monde* venait de publier un grand article sur la baisse des crédits de la recherche et la crise du CNRS).

Puisque l'ouverture d'un concours supplémentaire en CR1 était désormais impossible à organiser en raison des délais, il a proposé à la section 33 deux postes post-docs supplémentaires pour lesquels il a confié à la section le soin de sélectionner les labos d'accueil. De plus, il a affirmé sa volonté de travailler à l'avenir en concertation avec la section notamment sur :

- Les affichages thématiques et de laboratoires ;
- La réflexion sur le ratio CR2-CR1 ;
- Les fusions de laboratoires ;
- Plus en général sur la définition des champs et des thématiques prioritaires.

Une réunion d'ici l'été a été en outre proposée pour un travail en amont sur toutes ces questions.

J.-M. Hombert s'est engagé à mettre par écrit ses propositions dans un courrier adressé à tous les directeurs des laboratoires relevant de la section 33.

La section 33, tout en estimant qu'elle n'avait pas obtenu entièrement satisfaction sur les points soulevés, a pris acte des engagements de la DS pour l'avenir. Elle a décidé de mettre fin à la crise en acceptant de siéger au concours CR1, tout en affirmant sa volonté de rester vigilante contre le risque qui semble guetter de plus en plus le Comité national d'être transformé en caisse de résonance des décisions prises par la DS.